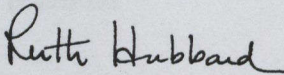
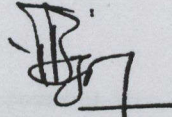


EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Avenant.

FAIT à *Ottawa* le *6 novembre* 1990, en double exemplaire, en langues française et anglaise, les deux versions faisant également foi.



Ruth Hubbard  
Pour le Gouvernement  
du Canada



François Bujon  
Pour le Gouvernement de  
la République française